

M. Churchill, appuyé par M. Fulton, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

A l'appel de l'ordre relatif à la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au Bill C-34, Loi concernant la Gendarmerie royale du Canada;

M. Fulton, appuyé par M. Churchill, propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit amendement est lu pour une deuxième fois et agréé.

L'amendement apporté par le Sénat au Bill C-58, Loi modifiant le Code criminel, est lu pour une deuxième fois et agréé.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant:

Bill C-73, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 18 juillet 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat à 11h. 45 du soir, aujourd'hui le 18 juillet 1959, afin de proroger la deuxième session de la vingt-quatrième législature du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
LIONEL MASSEY.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat afin d'informer cette Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, sans amendement:

Bill C-70, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.